

# BUCKAROO

Conditions

Points de vente (POS)/Terminaux

2025/v1

paying  
attention

# BUCKAROO

## paying attention

### A. Généralités

#### 1. Définitions

Dans les présentes « Conditions générales Points de vente/Terminaux », les définitions contenues dans les Conditions générales Buckaroo sont utilisées, sauf indication contraire :

Titulaire du compte	Une personne autorisée à utiliser un Moyen de paiement particulier qui lui a été attribué.
Acquéreur	Voir la définition des conditions générales, mais avec l'ajout que Buckaroo est un intermédiaire dans le cadre des Moyens de paiement non perceptifs.
Outils d'authentification	La (combinaison de) données et/ou de moyens grâce auxquels le Commerçant peut s'authentifier auprès de Buckaroo, comme, mais sans s'y limiter, la combinaison nom d'utilisateur/mot de passe, les codes uniques (pin), générés ou non par des outils, etc. à l'aide desquels le Commerçant peut modifier ses données, acheter des Produits et/ou des Services de paiement et/ou obtenir des informations de gestion à partir des systèmes de gestion de l'information mis à la disposition du Commerçant par Buckaroo.
Autorisation	Le processus par lequel un titulaire de compte autorise l'utilisation d'un moyen de paiement et un émetteur, en cas de résultat positif d'une demande d'autorisation, en vérifiant que des fonds de dépenses suffisants sont disponibles et en vérifiant que le titulaire de compte est autorisé à utiliser le moyen de paiement, garantit le paiement à l'acquéreur dans le cadre de l'achat d'un produit ou d'un service de paiement auprès du commerçant
Compte bancaire	L'IBAN commercial spécifié par le Commerçant sur lequel Buckaroo versera les paiements reçus.
Confirmation de paiement	La confirmation de Buckaroo au Commerçant, conformément au règlement de Buckaroo, dans laquelle Buckaroo informe le Commerçant que le paiement du Moyen de paiement souhaité sera effectué
Interface de paiement	Un service de connexion électronique offert par Buckaroo au Commerçant afin d'envoyer des transactions à Buckaroo.
Moyen(s) de paiement	Voir la définition dans les conditions générales, mais avec l'explication pour le point de vente : Moyens de paiement avec recouvrement et Moyens de paiement sans recouvrement
Contrat de certification	Le Contrat conclu entre Buckaroo et les détenteurs de licence et en vertu duquel Buckaroo agit en tant que CPSP.
Moyens de paiement avec recouvrement	Moyens de paiement pour lesquels Buckaroo est chargé de débiter le titulaire du compte par l'intermédiaire de tiers et de déboursier les fonds auxquels le commerçant a droit à la suite d'autorisations. Actuellement, Alipay et WeChat Pay sont classés dans la catégorie des Moyens de paiement avec recouvrement.
CPSP	L'abréviation de « Collecting Payment Service Provider » (prestataire de services de paiement à l'encaissement) ; ce qui signifie que le titulaire du compte sera débité avec l'aide de tiers et que le paiement sera fait au Commerçant.
Manquement	La non-conformité substantielle d'un produit à la documentation mise à disposition.

# BUCKAROO

## paying attention

Infrastructure	L'infrastructure de transport et de traitement des données relatives aux transactions.
Installation	La préparation à l'utilisation et la connexion des produits et/ou services de paiement concernés par Buckaroo, que ce soit ou non dans les locaux du Commerçant.
Émetteur	La partie qui fournit un Moyen de paiement à un titulaire de compte et qui a conclu un accord avec le titulaire de compte à cet effet.
Titulaire de licence	La partie avec laquelle Maestro, Mastercard, V PAY et/ou Visa a conclu un contrat de licence et avec laquelle Buckaroo a conclu un contrat de certification.
Moyens de paiement sans recouvrement	Moyens de paiement pour lesquels Buckaroo est chargé de débiter le titulaire du compte par l'intermédiaire de tiers et de verser les fonds auxquels le Commerçant a droit à la suite d'autorisations. Actuellement, Maestro, Mastercard, V PAY et Visa sont considérés comme des Moyens de paiement non recouvrables
Soutien	Le service de paiement convenu entre Buckaroo et le Commerçant dans une convention pour la mise à disposition d'un service d'assistance pour les questions des utilisateurs et les rapports de panne et - selon le type de contrat de service conclu - la résolution des pannes et/ou des défauts et la fourniture d'une maintenance, ou l'obtention d'une assistance par voie électronique
Plug & Play	La préparation des produits concernés en vue de leur utilisation et l'envoi de ceux-ci par Buckaroo au Commerçant, afin qu'il puisse lui-même s'y connecter et les mettre en service.
Remboursement d'une Transaction	Le remboursement d'une transaction au titulaire du compte au moyen de sa carte de paiement sur le compte qui y est lié.
Télécommunications	Le service de télécommunications mobiles offert par Buckaroo, tel que précisé dans le Contrat.
Transaction	Comme définis dans les conditions générales, mais avec explication pour le point de vente, remboursement de transaction.
Transport	Le transport électronique de données aux fins de l'exécution des transactions.
Règlements	Les règles complémentaires au Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les Règles du Plan, les termes et conditions pertinents de l'Acquéreur et d'autres prescriptions comme modifiées de temps à autre et imposées en plus par Buckaroo, les Propriétaires du Plan ou par l'Acquéreur

## 2. Exécution

- 2.1 Tous les délais (de livraison) mentionnés par Buckaroo sont approximatifs et sont déterminés sur la base des données et circonstances connues de Buckaroo au moment de la conclusion de la convention. Les délais indiqués (de livraison) ne sont jamais considérés comme une date limite. Le dépassement d'un délai (de livraison) n'entraîne pas la défaillance de Buckaroo.
- 2.2 Le Commerçant agit avec diligence et est responsable de l'utilisation des Produits et du Service de paiement loués, prêtés ou autrement mis à la disposition du Commerçant par Buckaroo.

# BUCKAROO

## paying attention

- 2.3 Le Commerçant fournit à Buckaroo, à la première demande, toute la coopération nécessaire à l'exécution du contrat par Buckaroo, y compris l'accès aux sites, aux systèmes informatiques et aux environnements Internet du Commerçant pour l'exécution des tâches d'assistance et d'installation.
- 2.4 À partir du 1er janvier 2025, le Commerçant doit accepter tous les types de cartes (débit, crédit, prépayées et commerciales) d'une marque de paiement émise en dehors de l'EEE, conformément aux règles de la marque de paiement concernée (« règle d'acceptation de toutes les cartes »). Dans le cas où le Commerçant n'effectue pas toutes ses transactions par l'intermédiaire d'ING, il lui incombe de s'assurer que tous les types de cartes requis, conformément à la règle d'acceptation de toutes les cartes, sont acceptés par ING et/ou par un autre acquéreur.

### 3. Livraison des produits

- 3.1 Le transport physique et l'expédition des produits au Commerçant se font aux frais et aux risques de ce dernier. Buckaroo se réserve le droit d'exécuter des ordres, de fournir des produits et/ou des services de paiement en partie ou de les mettre à disposition en partie et de les facturer.
- 3.2 Sauf accord contraire, ou sauf en cas de Plug & Play, Buckaroo assure l'installation du Produit. Le raccordement du Produit par le Commerçant (dans le cas du Plug & Play) se fait aux frais et aux risques de ce dernier.
- 3.3 Le Commerçant doit notifier à Buckaroo, au moins 30 jours à l'avance, son intention de déplacer un service de paiement et/ou de déplacer des produits commandés par Buckaroo. Les frais de déplacement des Produits et/ou du Service de paiement et toute (ré)installation nécessaire sont à la charge et aux risques du Commerçant et seront pris en charge par Buckaroo sur la base des tarifs horaires applicables de Buckaroo.
- 3.4 S'il s'avère que le service de paiement convenu avec Buckaroo n'est pas disponible à la nouvelle adresse, une solution adéquate sera recherchée. Si aucune solution appropriée ne peut être trouvée, le contrat relatif au service de paiement concerné sera résilié par le biais d'une résiliation à la date du déménagement. Buckaroo n'est pas responsable des dommages dans ce cas. Le Commerçant reste responsable des créances impayées.
- 3.5 Une modification ne peut être invoquée par le Commerçant vis-à-vis de Buckaroo que si le Commerçant a informé Buckaroo de cette modification par écrit et en temps utile. L'inscription d'un changement dans les registres publics appropriés ne peut jamais être opposée à Buckaroo si ce changement n'a pas été porté à la connaissance de Buckaroo.
- 3.6 Si le Commerçant est en retard de paiement, il est tenu de renvoyer (ou de faire renvoyer) à Buckaroo, à ses frais et à la première demande de Buckaroo, tous les Produits déjà livrés dont la propriété n'a pas été transférée au Commerçant.

### 4. Garantie

- 4.1 Tous les défauts et défaillances qui surviennent pendant une période de 6 mois après la première livraison d'un Produit seront réparés ou résolus par Buckaroo gratuitement et au mieux de ses capacités.
- 4.2 Si un éventuel défaut ou dysfonctionnement a été réparé et que le même défaut ou dysfonctionnement se reproduit pendant une période de 3 mois après la réparation, Buckaroo tentera de réparer ou de résoudre ce défaut ou dysfonctionnement (une fois de plus) gratuitement et au mieux de ses capacités.
- 4.3 Si, de l'avis exclusif de Buckaroo, un dysfonctionnement ou un défaut résulte d'une mauvaise utilisation du Produit par le Commerçant ou un tiers ou d'autres causes non imputables à Buckaroo, le Commerçant n'a pas droit à une réparation ou à une restauration gratuite.
- 4.4 Tous les travaux de réparation et de récupération effectués par Buckaroo - qu'ils soient gratuits ou payants - sont réalisés au mieux de ses capacités. Toutefois, Buckaroo ne peut garantir qu'une défaillance ou un défaut sera ou pourra effectivement être résolu dans tous les cas.

# BUCKAROO

## paying attention

### 5. Conséquences de la fin du contrat

5.1 En cas de résiliation du contrat pour quelque raison que ce soit, le Commerçant s'engage à restituer sans délai à Buckaroo tous les produits mis à sa disposition autrement que dans le cadre de l'achat, ou à les restituer à Buckaroo à la première demande de Buckaroo, à ses frais. Si Buckaroo doit récupérer les Produits, les frais y afférents sont à la charge du Commerçant.

### 6. Compensations (généralités)

6.1 Les coûts de transaction des opérations de débit au point de vente dépendent en partie de deux éléments :

- (i) la valeur moyenne de la transaction (VT) ; et
- (ii) le pays dans lequel le DAB est situé en combinaison avec le pays dans lequel la carte de paiement du client a été émise ;

6.2 Si le VTT est plus élevé que prévu et/ou si le pays dans lequel la carte de paiement du client est émise n'est pas le même que le pays dans lequel le distributeur automatique de billets est situé (conformément au contrat) à plus d'une reprise, des tarifs différents peuvent être facturés rétroactivement pour une période allant jusqu'à six (6) mois en arrière.

## B. Dispositions spécifiques pour les produits et les services de paiement

### I. Vente et location de produits

#### 1. Champ d'application

1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent si et dans la mesure où il a été convenu entre le Commerçant et Buckaroo que Buckaroo vendra ou louera les Produits au Commerçant.

#### 2. Achat et vente, réserve de propriété

2.1 Dans la mesure où il est convenu dans la Convention que Buckaroo vend des Produits au Commerçant, Buckaroo vend et livre ces Produits au Commerçant et met la Documentation correspondante à la disposition du Commerçant.

Le Commerçant supporte le risque de sélection des produits achetés.

2.2 Jusqu'au paiement intégral de la somme due par le Commerçant à Buckaroo pour la vente et la livraison des Produits, y compris les intérêts et les coûts et autres frais supplémentaires, Buckaroo reste propriétaire de tous les Produits vendus par elle.

#### 3. Bail et location et obligations du Commerçant

3.1 Dans la mesure où il a été convenu dans le Contrat que Buckaroo loue des Produits au Commerçant, Buckaroo met ces Produits (et la Documentation associée) à la disposition du Commerçant par voie de location au prix de location indiqué dans le Contrat et pour la durée indiquée dans le Contrat.

3.2 Sauf accord contraire dans le contrat, la location (et le prix de la location) ne comprend pas la fourniture des services publics et des consommables nécessaires à l'utilisation des produits. L'utilisation et les consommables comprennent les piles, les câbles, les rouleaux d'impression et de réception et les accessoires.

3.3 Le Commerçant doit se comporter en bon locataire et est responsable de l'utilisation des Produits. Le Commerçant doit traiter les Produits avec soin, ne pas les endommager et ne les utiliser qu'aux fins auxquelles le Produit concerné est destiné en vertu du Contrat. Si le Produit est endommagé, le Commerçant est tenu d'indemniser Buckaroo pour le dommage en question. Le Commerçant est tenu de souscrire une assurance adéquate pour tous les risques découlant de sa position de locataire vis-à-vis de Buckaroo.

3.4 Le Commerçant s'engage à respecter et à exécuter toutes les obligations, instructions et restrictions portées à la connaissance de Buckaroo en ce qui concerne les Produits loués, comme elles sont

# BUCKAROO

## paying attention

énoncées dans les présentes Conditions générales, le Contrat, la Documentation et telles qu'elles sont communiquées de temps à autre par Buckaroo (sur son site Internet, par voie d'avis ou de toute autre manière). Le Commerçant n'est pas autorisé à modifier, étendre ou connecter les produits à des équipements non approuvés ou non certifiés (légalement).

3.5 Le Commerçant veille à ce que les Produits loués ne deviennent pas un élément constitutif d'un autre bien ou ne soient pas reliés à un autre bien de manière à permettre la naturalisation, le mélange ou la formation de propriété. Le Commerçant garantit que si les Produits loués font néanmoins partie d'un autre bien ou s'il y a une quelconque accession, mélange ou formation de propriété, ni le Commerçant ni aucun tiers n'exercera aucun droit qui lui est dévolu à l'encontre de Buckaroo à qui le matériel appartenait à l'origine. Si un tiers exerce néanmoins un tel droit, le Commerçant est responsable de tous les dommages qui en résultent pour Buckaroo.

3.6 Le Commerçant est tenu d'utiliser les Produits loués exclusivement pour sa propre organisation ou entreprise. L'utilisation par ou au profit de tiers n'est pas autorisée, sauf accord préalable de Buckaroo. Le Commerçant n'est pas autorisé à sous-louer ou à donner l'usage du Produit loué à un tiers sans l'accord de Buckaroo.

3.7 Le Commerçant restitue à Buckaroo les Produits loués dans leur état d'origine à la fin du Contrat.

#### 4. Remplacement des produits

4.1 Buckaroo a le droit de remplacer à tout moment les Produits loués par des Produits qui sont au moins équivalents en termes de fonctionnalité technique au Produit à remplacer. Le Commerçant coopérera avec Buckaroo à cet égard. Les coûts de ce remplacement sont à la charge de Buckaroo. Les frais de location payables par le Commerçant à Buckaroo restent inchangés pendant la durée restante du contrat. Buckaroo a le droit de modifier le prix de location à partir du renouvellement de la durée en cas de remplacement de l'équipement.

#### 5. Saisie des produits

5.1 Le Commerçant notifie immédiatement à Buckaroo toute saisie (faillite) des Produits loués, en précisant l'identité de la personne qui effectue la saisie et le motif de la saisie. Le Commerçant informe immédiatement l'huissier de justice qui a procédé à la saisie et lui donne accès à l'intégralité du contrat. Le Commerçant est responsable envers Buckaroo de tous les coûts et dommages liés à une saisie des Produits loués.

## II. **Installation**

### 1. Champ d'application

1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent (également) à l'installation des produits et du service de paiement par Buckaroo et à Plug&Play.

### 2. Travaux d'installation

2.1 L'installation par Buckaroo comprend uniquement les travaux spécifiés dans le Contrat en ce qui concerne le Produit ou le Service de paiement spécifique. Buckaroo s'efforce de faire en sorte que l'installation ait lieu au moment de la livraison des produits et du service de paiement concernés.

2.2 Les autres travaux effectués par Buckaroo à la demande du Commerçant ou les travaux effectués par Buckaroo dans le cadre de l'installation Plug&Play constituent des travaux supplémentaires et seront facturés au Commerçant aux tarifs horaires en vigueur et sur base d'un calcul ultérieur des matériaux consommés.

2.3 Sauf accord contraire, les frais d'installation seront facturés séparément au Commerçant

### 3. Exigences relatives à l'environnement d'installation

# BUCKAROO

## paying attention

- 3.1 Le Commerçant garantit que l'environnement (notamment l'environnement informatique et d'hébergement) dans lequel le Produit ou le Service de paiement doit être installé au moment de l'installation répond aux exigences spécifiées dans la Convention, la Documentation ou d'autres instructions de Buckaroo.
- 3.2 Si l'environnement d'installation ne répond pas aux exigences fixées au préalable par Buckaroo et/ou si le Commerçant ne donne pas à Buckaroo (ou à des tiers engagés par Buckaroo) l'accès à l'environnement en question, Buckaroo est en droit de reporter l'installation et tous les frais déjà engagés et à engager par Buckaroo pour achever l'installation sont intégralement à la charge du Commerçant.
- 3.3 Le Commerçant autorisera Buckaroo à se rendre au point d'installation. Buckaroo garantit que son personnel et les personnes qu'il emploie pour l'exécution de l'installation se soumettront à toutes les règles raisonnables du Commerçant.

### III. Soutien

#### 1. Champ d'application

- 1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent (également) si et dans la mesure où Buckaroo (et/ou un tiers en son nom) fournit au Commerçant une assistance pour les Produits et/ou le Service de paiement.

#### 2. Questions des utilisateurs et dysfonctionnements

- 2.1 Si cela est convenu, Buckaroo met à la disposition du Commerçant une assistance lors de l'utilisation de ses Produits et de son Service de paiement pour répondre aux questions des utilisateurs et pour recevoir et résoudre les éventuels rapports de défaillance. Ce soutien est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les coûts d'utilisation de l'aide sont - sauf accord contraire - inclus dans un contrat (de service).
- 2.2 Buckaroo s'efforce de répondre de manière adéquate et dans un délai raisonnable à toute question relative à l'utilisation des Produits et du Service de paiement. Si tel est le cas, Buckaroo s'efforcera en outre de remédier aux défauts et aux vices dans les plus brefs délais. Buckaroo ne peut garantir l'exactitude et/ou l'exhaustivité des réponses, ni garantir qu'il sera remédié à toute défaillance. Les délais de résolution ou de réponse indiqués ou promis sont purement indicatifs.
- 2.3 Les dommages physiques visibles et non visibles et les défaillances des produits et/ou du service de paiement, qui sont causés par des actions du commerçant ou d'un tiers, ou qui sont la conséquence d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, de la foudre, d'inondations, de pannes d'électricité, du non-respect par le commerçant des obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat et/ou de la documentation, le non-respect des exigences relatives à l'environnement d'installation, l'utilisation de consommables qui ne répondent pas aux spécifications fournies par Buckaroo, l'utilisation de réseaux non certifiés pour la communication de données et autres ne sont pas couverts par ce Contrat. La réparation de ces dommages ou la résolution (par téléphone ou sur place) de ces défaillances par Buckaroo sera facturée au Commerçant dans son intégralité et séparément.

#### 3. Entretien

- 3.1 Buckaroo mettra à disposition de nouvelles versions du logiciel nécessaire à ses Produits et au Service de paiement. Buckaroo se réserve le droit de facturer des frais pour la mise à disposition de nouvelles versions. En outre, Buckaroo a le droit d'améliorer le service de paiement, lorsque la nouvelle fonctionnalité est au moins équivalente à la fonctionnalité d'origine.

# BUCKAROO

## paying attention

- 3.2 Buckaroo a le droit, dans la mesure du possible, d'installer ou de faire installer automatiquement le logiciel mis à jour sur les Produits ou dans l'environnement dans lequel le Service de Paiement est opérationnel. Trois mois après la mise à disposition d'une nouvelle version, Buckaroo n'est plus tenu de corriger les défauts de l'ancienne version et de fournir une assistance en rapport avec une ancienne version.
4. Obligations du Commerçant
  - 4.1 Le Commerçant est tenu de fournir des informations détaillées sur la question ou le problème qu'il a soumis.
  - 4.2 Le Commerçant est tenu de coopérer aux actions nécessaires pour remédier au problème signalé. Les frais qui en résultent pour le Commerçant ou des tiers ne sont pas remboursés par Buckaroo.
  - 4.3 Le Commerçant donnera à Buckaroo une possibilité suffisante d'apporter des améliorations à l'équipement ou au Service de Paiement ou d'effectuer les travaux de réparation ou d'entretien qui sont nécessaires ou souhaitables de l'avis de Buckaroo. Pendant cette période de rétablissement, le Commerçant met à la disposition de Buckaroo les équipements nécessaires et donne à Buckaroo l'accès à l'environnement dans lequel le service de paiement est exécuté pour le compte du commerçant. Si nécessaire, le Commerçant permet à Buckaroo (ou à un tiers engagé par elle) d'accéder à ses locaux et/ou à l'environnement dans lequel le Service de paiement est exécuté afin de remédier à un dysfonctionnement ou à un défaut.
5. Redevances
  - 5.1 Sauf accord contraire, le Commerçant doit une redevance pour tout le Soutien sur la base des tarifs habituels de Buckaroo à ce moment-là. Des frais seront facturés pour l'engagement de Buckaroo conformément à la méthodologie utilisée par Buckaroo.
  - 5.2 Buckaroo est en droit de facturer des tarifs plus élevés pour l'assistance en dehors des heures de bureau que pour l'assistance pendant les heures de bureau.
  - 5.3 Tous les matériaux (consommables) consommés ou livrés au commerçant dans le cadre de l'assistance au commerçant sont facturés séparément au commerçant.
  - 5.4 Si l'assistance est fournie sur place, le Commerçant est redevable des frais de service conformément aux tarifs de Buckaroo applicables à ce moment-là.

#### **IV. Services de paiement à distance**

1. Champ d'application
  - 1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent si et dans la mesure où il a été convenu entre le Commerçant et Buckaroo que le Commerçant achète des Produits et/ou des Services de paiement, que le Commerçant utilise Plaza et/ou que Buckaroo (et/ou un tiers pour son compte) fournit des Services de paiement par lesquels des logiciels et/ou des données sont mis à distance à la disposition du Commerçant par l'intermédiaire des systèmes de Buckaroo et/ou par lesquels des données sont traitées par Buckaroo sur ses systèmes pour le compte du Commerçant.
2. Services de paiement
  - 2.1 Le Contrat peut contenir d'autres accords plus concrets sur les services de paiement à fournir par Buckaroo. Le risque lié à la sélection et à l'utilisation du service de paiement à distance incombe au commerçant.
  - 2.2 Le Commerçant est conscient que (la disponibilité du) Service de paiement dépend de la disponibilité et du bon fonctionnement des télécommunications, des connexions (Internet) et des systèmes informatiques de tiers sur lesquels Buckaroo n'a, ni ne peut avoir, aucune influence. Buckaroo s'efforce d'atteindre la plus grande disponibilité possible du Service de paiement, mais ne peut

# BUCKAROO

## paying attention

garantir que le(s) Service(s) de paiement concerné(s) sera(ont) disponible(s) en permanence ou sans interruption.

2.3 Buckaroo peut apporter des modifications aux services de paiement à distance. Buckaroo informera le Commerçant de ces changements en temps opportun.

2.4 Buckaroo a le droit de mettre le Service de paiement à distance, en tout ou en partie, temporairement hors service à des fins de maintenance préventive, corrective ou adaptative ou d'autres formes de service. Buckaroo s'efforce de le faire en dehors des heures de bureau, dans la mesure du possible.

### 3. Données et administration

3.1 Le Commerçant est et reste à tout moment responsable des données et informations qu'il fait traiter par Buckaroo par le Service de paiement.

3.2 Les services de paiement de Buckaroo ne remplacent expressément pas les obligations administratives incombant au commerçant.

3.3 Buckaroo n'est pas tenu d'effectuer une sauvegarde des données, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises à cet égard.

3.4 Buckaroo a le droit de supprimer les données de ses systèmes si (il est soupçonné que) ces données sont traitées en violation de la loi et/ou des droits de tiers.

### 4. Entretien et service

4.1 Buckaroo ne garantit pas que le Service de paiement à distance soit exempt d'erreurs et fonctionne sans interruption. Buckaroo s'efforcera de rectifier les défauts ou les erreurs dans les meilleurs délais.

4.2 Les dispositions du chapitre C s'appliquent également à ce service de paiement.

## V. **Service de télécommunications**

### 1. Champ d'application

1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent si et dans la mesure où Buckaroo fournit des services de télécommunications mobiles au Commerçant.

### 2. Services de paiement de Buckaroo

2.1 Buckaroo fera de son mieux pour fournir le service de télécommunication mobile convenu entre les parties dans le contrat. Le Commerçant reconnaît que le service de télécommunication offert par Buckaroo est fourni par des tiers (fournisseurs) engagés par Buckaroo à cet effet ; Buckaroo est dépendant de ces tiers pour l'exécution de son service de télécommunication. La capacité de transmission et/ou de stockage et/ou la disponibilité du service de télécommunication mentionné par Buckaroo dans cette lumière sont donc purement indicatives et ne peuvent être garanties par lui.

2.2 Le Commerçant reconnaît que le fonctionnement ininterrompu du Service de Télécommunications dépend de facteurs physiques externes, tels que la qualité des réseaux internes et externes et la situation géographique, les bâtiments, les conditions atmosphériques et les défaillances d'interconnexion et autres. Buckaroo ne sera jamais responsable des dommages ou des coûts résultant de ces facteurs.

2.3 Buckaroo a le droit de faire appel à d'autres fournisseurs (prestataires) pour ses services de paiement sur une base intérimaire. Buckaroo s'efforcera de minimiser toute perturbation temporaire ou tout désagrément causé au Commerçant par cette situation. Le Commerçant est tenu de coopérer à toute action requise qui pourrait résulter de l'utilisation d'un autre fournisseur pour le service de Télécommunications.

2.4 Les équipements (comme les modems, routeurs, etc.) ou autres éléments fournis par Buckaroo au commerçant, qui sont nécessaires à l'utilisation du service de télécommunication, sont fournis au commerçant à titre de prêt. Les dispositions relatives à la vente et à la location de

# BUCKAROO

## paying attention

produits dans les présentes conditions générales ne s'appliquent expressément pas aux équipements et autres articles susmentionnés. Buckaroo a le droit d'échanger ou de réclamer ces articles à tout moment.

- 2.5 Buckaroo est légalement tenu de coopérer avec un ordre d'interception légalement autorisé ou de suivre d'autres instructions données par les autorités compétentes. Buckaroo n'est en aucun cas responsable des dommages subis par le Commerçant ou par un tiers du fait de cette coopération ou de ces actions.
  - 2.6 Buckaroo est obligé d'échanger des informations sur les numéros avec d'autres prestataires de services de paiement pour le traitement du trafic des télécommunications.
  - 2.7 Sans préjudice des autres dispositions relatives à l'assistance, les frais de recherche et de réparation des pannes causées par un acte ou une omission contraire au Contrat ou par un équipement ne fonctionnant pas ou n'étant pas correctement connecté au Service de télécommunication, ainsi que tous les dommages connexes subis par Buckaroo ou par des tiers, sont à la charge du Commerçant.
  - 2.8 Le Commerçant n'utilisera pas le Service de télécommunication mis à sa disposition par Buckaroo ou ne le laissera pas utiliser par un tiers à d'autres fins que celles prévues par Buckaroo.
  - 2.9 Sauf convention contraire, Buckaroo assure l'installation du service de télécommunication et de l'équipement associé fourni par Buckaroo.
3. Service de télécommunications mobiles
- 3.1 Si cela a été convenu dans le Contrat, Buckaroo fournit au Commerçant une connexion de communication de données mobiles, établissant un lien entre un terminal de paiement mobile approprié et l'infrastructure de Buckaroo. Ce service de paiement ne comprend expressément pas le traitement des opérations de paiement qui peuvent être établies au moyen des liaisons de communication de données mobiles.
  - 3.2 Buckaroo fournira au Commerçant une carte SIM. Cette carte SIM reste la propriété de Buckaroo et/ou de son fournisseur. En cas de résiliation du Contrat, la carte SIM doit être immédiatement restituée à Buckaroo.
  - 3.3 Le Commerçant doit conserver la carte SIM en sa possession. Le Commerçant est tenu de s'assurer que la carte SIM et/ou les codes associés ne tombent pas entre les mains d'une personne non autorisée et que cette carte SIM et ces codes ne sont pas utilisés ou endommagés sans autorisation. En cas de perte de la carte SIM ou de ses codes, le Commerçant en informera Buckaroo dans les plus brefs délais. Buckaroo procédera à la mise hors service de la carte SIM concernée dès que possible après cette notification. Le Commerçant est redevable de tous les frais liés à l'utilisation de la carte SIM jusqu'au moment où la demande de mise hors service parvient à Buckaroo.
  - 3.4 Buckaroo est en droit d'échanger une carte SIM mise à la disposition du Commerçant en cas de modification des caractéristiques techniques ou d'obsolescence technique de la carte SIM concernée. Buckaroo a également le droit de modifier les caractéristiques techniques ou les paramètres d'une carte SIM mise à la disposition du Commerçant (à distance).
  - 3.5 Les liaisons de communication de données mobiles sont exclusivement destinées à être utilisées en liaison avec un terminal de paiement fourni par Buckaroo et à transporter des données à partir de celui-ci. Il est interdit de retirer la carte SIM du terminal de paiement. Dans ce cas, Buckaroo mettra immédiatement hors service la carte SIM concernée et la dernière phrase de l'article C(4.2) s'appliquera.

# BUCKAROO

## paying attention

- 3.6 Dans les télécommunications mobiles, tout ou partie du transport des données s'effectue par le biais des ondes. Le commerçant accepte que les données transportées puissent éventuellement être captées par d'autres personnes que celles auxquelles elles sont destinées. Le Commerçant accepte en outre que les possibilités d'établir des connexions ainsi que la qualité et les propriétés des connexions ne soient pas les mêmes en tout lieu et à tout moment.
- 3.7 Sauf accord contraire, il n'est pas permis d'utiliser le service de télécommunication mobile en dehors des Pays-Bas. Dans ce cas, le Commerçant est tenu de rembourser à Buckaroo les frais supplémentaires liés à ces transactions. En outre, Buckaroo est alors en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat par le biais d'un préavis.

### **C. Conditions supplémentaires concernant les Moyens de paiement**

#### 1. Champ d'application

- 1.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent (également) si et dans la mesure où Buckaroo (et/ou un tiers en son nom) fournit au Commerçant une assistance pour les Produits et/ou le Service de paiement.

#### 2. Moyens de paiement

- 2.1 Buckaroo assure le transport et traite les transactions au profit du Commerçant par le biais des Moyens de paiement indiqués dans le Contrat.
- 2.2 Le Commerçant est tenu de respecter strictement les règles, y compris, mais sans s'y limiter, les règles du système et les normes PCI, pour l'installation et l'utilisation du Moyen de paiement. En tout état de cause, le Commerçant doit veiller à :
- a) fournir ces informations sur son site web ou dans d'autres communications commerciales à ses clients, ce qu'elle est tenue de faire en vertu des lois applicables dans les pays où ou à partir desquels le service de paiement est fourni ;
  - b) informer ses clients que la transaction est traitée par l'intermédiaire d'un fournisseur si la transaction est exécutée sous la forme d'un transfert en ligne, d'un transfert hors ligne ou d'une domiciliation, et si un ou plusieurs comptes bancaires de ce fournisseur sont utilisés pour exécuter la transaction. Le Commerçant veille également à ce que la participation de ce Fournisseur soit indiquée sur le relevé journalier ;
  - c) ce que le Commerçant informe et continue d'informer ses clients de toute restriction appliquée par lui concernant la reprise des produits livrés ou des services de paiement ;
  - d) le Commerçant doit enregistrer chaque transaction en utilisant les normes et le contenu fournis et prescrits dans la documentation technique d'intégration au moins ;
  - e) Cet enregistrement comprend dans tous les cas
    - (i) le nom et le siège social du marchand
    - (ii) les informations figurant sur la carte de paiement physique ou électronique du client ou les informations figurant sur le compte bancaire ou l'instrument de paiement lié au moyen de paiement
    - (iii) la date de la transaction
    - (iv) une brève description des produits et/ou du service de paiement auquel le paiement se rapporte
    - (v) le numéro d'identification unique de la transaction concernée et
    - (vi) le montant total de la vente, y compris les taxes applicables, les coûts de la transaction concernée (le cas échéant) et, le cas échéant, le

# BUCKAROO

## paying attention

caractère définitif de l'achat ainsi que d'autres détails concernant l'achat en question ;

- f) le Commerçant s'est conformé et continuera de se conformer à ses obligations en ce qui concerne la législation fondée sur la directive 2011/83/CE relative à la protection des consommateurs en matière de vente à distance, telle que modifiée, complétée ou remplacée ou non, telle qu'elle est ou sera en vigueur ;
  - g) que le Commerçant n'utilisera le service de paiement du fournisseur que pour les produits et le service de paiement qu'il fournit lui-même ;
  - h) le Commerçant ne facture au client que des suppléments raisonnables sur le prix de vente pour l'utilisation d'un Moyen de paiement particulier ;
  - i) le Commerçant doit immédiatement informer Buckaroo par écrit de la conclusion d'un accord avec un tiers pour le traitement des paiements ;
  - j) que le Commerçant, s'il en a convenu ainsi, est autorisé à fournir une garantie et qu'aucun droit de tiers, autre que la rétrofacturation, n'est établi sur cette garantie ;
  - k) que le Commerçant effectue un dépôt d'un montant à déterminer par Buckaroo dans les trois jours suivant la date de cette demande sur un compte bancaire à déterminer par Buckaroo, ce dépôt devant prendre fin au plus tôt 9 mois après la fin du Contrat. Le dépôt fait l'objet d'un privilège de premier rang en faveur de Buckaroo, qui est établi pour tout ce que Buckaroo peut réclamer au Commerçant à quelque titre que ce soit. Buckaroo est en droit d'exercer ce droit de rétention à l'égard du Commerçant sans autre avis. Un engagement ne prend pas fin avant 9 mois après la fin du Contrat. Aucun intérêt ne sera versé au commerçant par Buckaroo sur ce dépôt ;
  - l) qu'il n'a pas accordé ou n'accordera pas de privilège ou d'autre droit de sûreté en faveur de tiers sur le dépôt fourni à Buckaroo.
- 2.3 Tout point de vente (y compris les environnements en ligne) où des transactions sont possibles avec le Commerçant doit comporter des logos d'identification de Buckaroo, de l'acquéreur et/ou des propriétaires du système qui avertissent clairement les titulaires de compte de la possibilité d'effectuer des transactions. Le Commerçant suivra les instructions de Buckaroo à cet égard. Le Commerçant est également tenu d'installer l'automate de paiement de manière à ce que le code PIN ne puisse raisonnablement pas être connu de tiers lorsqu'il est saisi.
- 2.4 Buckaroo peut modifier les spécifications auxquelles les automates de paiement et les interfaces de paiement doivent satisfaire. Ce faisant, les intérêts du Commerçant seront pris en compte dans la mesure du possible. Le Commerçant s'engage à accepter ces modifications et à les acheter, les installer (ou les faire installer) et les mettre en service à ses frais dans les délais indiqués par Buckaroo (le cas échéant). Si le Commerçant n'accepte pas les modifications, il peut résilier le Contrat.
- 2.5 Le Commerçant ne peut, sauf instructions et spécifications de Buckaroo, de l'Acquéreur ou des Propriétaires du Système et avec le consentement de ces derniers, installer ou utiliser, ou faire installer ou utiliser, de quelque manière que ce soit, des installations susceptibles de lire ou de modifier des données relatives au Moyen de paiement, à la Transaction et/ou au Transport.
- 2.6 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Commerçant ne peut utiliser aucun produit ou interface de paiement qui n'est pas ou plus autorisé par Buckaroo conformément au Contrat.
3. Débit des transactions

# BUCKAROO

## paying attention

- 3.1 Le Commerçant accepte que le paiement par le Titulaire d'une licence des Transactions utilisant un Moyen de Paiement Collectant reçu de la banque du Titulaire de Compte soit effectué à Buckaroo.
- 3.2 La garantie de Buckaroo de poursuivre le paiement ainsi que l'obligation de Buckaroo de poursuivre le paiement découlant des transactions ne s'applique pas si :
- Buckaroo estime qu'il y a plus d'une transaction pour le même achat ou s'il est prouvé que des transactions ont été traitées de manière incorrecte en raison de défaillances techniques ;
  - Buckaroo estime qu'il est suffisamment plausible que le Commerçant n'ait pas respecté ou n'ait pas respecté entièrement les obligations découlant du contrat, ou qu'il existe une divergence d'opinions entre le Commerçant et Buckaroo à cet égard ;
  - l'approbation a été accordée à une transaction dans une situation où l'autorisation n'a pas pu être vérifiée et où le titulaire du compte a contesté l'autorisation ; ou
  - Buckaroo estime qu'il y a ou qu'il peut y avoir une activité frauduleuse avec un Moyen de paiement, que la sécurité des Transactions ne peut pas ou ne peut pas être suffisamment garantie ou qu'il y a d'autres irrégularités.
- 3.3 Le Commerçant est tenu d'encaisser immédiatement les confirmations de paiement émises par Buckaroo conformément au Règlement.
- 3.4 Buckaroo est autorisée à ne pas devoir au Commerçant le montant de la Transaction effectuée au moyen d'un Moyen de paiement à perception, malgré la Confirmation de paiement, ou Buckaroo peut suspendre son crédit sur le Compte bancaire :
- si le Moyen de paiement collecté donne l'instruction à Buckaroo de ne pas mettre à la disposition du Commerçant le montant du Paiement effectué au moyen du Moyen de paiement collecté ;
  - en cas de soupçon de fraude.
- 3.5 Le Commerçant doit toujours vérifier dès que possible, mais au plus tard un mois après la date à laquelle la confirmation de paiement a été émise par Buckaroo, si les paiements effectués au moyen d'un Moyen de paiement à perception ont été crédités sur le compte bancaire. Si le Commerçant estime qu'un paiement effectué au moyen d'un Moyen de paiement avec recouvrement n'a pas été crédité, n'a pas été crédité intégralement ou n'a pas été crédité à temps, il en informera toujours Buckaroo dès que possible, mais au plus tard dans les deux mois suivant la date à laquelle la confirmation de paiement a été émise par Buckaroo, conformément à la Réglementation. Buckaroo n'est pas tenu de prendre en considération les communications du commerçant reçues par Buckaroo après l'expiration du délai mentionné dans la phrase précédente.
- 3.6 Le Commerçant sera crédité par l'acquéreur pour les Moyens de paiement non recouvrables, conformément aux dispositions contractuelles conclues entre le Commerçant et l'acquéreur à cet égard.
4. Retrofacturation et remboursement de transaction par code PIN
- 4.1 Le Commerçant n'est pas autorisé à soumettre à nouveau une demande d'autorisation pour traitement si une retrofacturation a été accordée pour la demande d'autorisation initiale.
- 4.2 Si le Commerçant souhaite proposer à ses clients l'opération de retour de produit par code PIN, il doit respecter les conditions suivantes :
- le titulaire du compte fournit au commerçant une preuve de paiement montrant que le titulaire du compte ou un tiers autorisé a payé avec une carte de débit, un téléphone

# BUCKAROO

## paying attention

mobile ou une carte de crédit auprès du Commerçant, un article ou le service de paiement du commerçant pour lequel l'ordre de remboursement avec code PIN est exécuté ;

- b) le montant du remboursement avec code PIN ne peut pas dépasser le montant de la transaction concernée selon le reçu de paiement ;
- c) si une transaction de remboursement avec code PIN se déroule correctement, le terminal de point de vente imprime un reçu de la transaction. Le commerçant doit fournir ce reçu avec une signature et le remettre immédiatement au titulaire du compte. Le reçu de la transaction sert de preuve de l'opération de retour du code PIN ;
- d) l'acquéreur peut fixer des limites pour les opérations de remboursement de code PIN, qui ne peuvent être dépassées et qui peuvent être modifiées à tout moment. Une transaction de remboursement ne peut excéder 1 000,00 EUR et le montant total des remboursements par jour ne peut excéder 5 000,00 EUR ;
- e) le Produit – ou la caisse liée ou intégrée au Produit – doit être sécurisé par un mot de passe demandé dans le cas d'une transaction de remboursement avec code PIN, que le Commerçant ne peut pas supprimer ou désactiver ;
- f) le montant de la transaction de remboursement avec code PIN et toute pénalité seront facturés au commerçant et pourront être déduits des paiements ultérieurs à effectuer au commerçant.
- g) Une transaction de remboursement ne peut être exécutée que si l'opération d'origine était une opération au point de vente.

### 5. Défaillances, mesures d'urgence et inspections

5.1 Buckaroo elle-même ou un tiers engagé par elle a le droit, à la première demande, d'inspecter les Produits, les Moyens de paiement et les Interfaces de paiement placées/utilisées chez le Commerçant ou en son nom, ainsi que les systèmes impliqués dans leur fonctionnement. Le cas échéant, le Commerçant donne à Buckaroo ou à son tiers engagé ou désigné l'accès à l'équipement et aux systèmes concernés.

### 6. Compétences de Buckaroo

6.1 Le Commerçant ne peut accepter des Moyens de paiement qu'à l'endroit ou dans la boutique en ligne et sur le site web indiqués dans le contrat, conformément au nombre de transactions mensuelles prévues, au nombre moyen de transactions et/ou au nombre le plus élevé de transactions. Pour chaque nouvel établissement ou nouveau site web sur lequel le Commerçant souhaite accepter des Moyens de paiement, le Commerçant doit conclure un nouveau contrat avec Buckaroo.

6.2 Buckaroo a le droit, pendant les heures de travail, d'inspecter (ou de faire inspecter) les locaux commerciaux et/ou les systèmes électroniques du Commerçant à partir desquels sont menées ses activités professionnelles et commerciales dans le cadre desquelles des Transactions sont effectuées. Sur demande, le Commerçant coopère pleinement à cette inspection.